DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 21 heures, le

19 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Le nombre de Conseillers en exercice est de 70

Etaient présents:

OBJET

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS. SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame BURGER, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI. Madame DEBRAY. Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE. Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES. Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

Décision Modificative n°3 2019 – budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile

Avaient donné procuration:

Madame DORET à Madame VERNET
Madame PHILIPPE à Madame de JACQUELOT
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER
Madame ADAM à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur CHELET à Madame GUYARD
Madame DILLARD à Monsieur VENUS
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 20 décembre 2019 par voie d'affichages notifié le

transmis en sous-préfecture le 20 décembre 2019 et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2019



Etait absent:

Monsieur LETARD

Secrétaire de séance :

Monsieur VENUS

N° DE DOSSIER: 19 J 31a

OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE N°3 / 2019 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE

SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

RAPPORTEUR: Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Par décision du 8 novembre 2019 notifiée à la commune le 11 décembre 2019, l'ARS a alloué une dotation supplémentaire de crédits non reconductibles d'un montant de 1 032 € pour le financement de 4 smartphones pour le SSIAD de Saint-Germain-en-Laye

Les réajustements budgétaires induits par cette notification font l'objet de la présente décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

D 60628 Fournitures non stockées 1 032 € R747 Subvention et participation 1 032 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°3 du budget du SSIAD pour l'année 2019.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOPTE la décision modificative n° 3 du budget du SSIAD pour 2019 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye